



Sainte-Livrade

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Institutionnel: Nomination des représentants aux syndicats
intercommunaux du mercredi 8 avril 2026 20:00

En exercice : 11
Présents : 11
Excusés : 0
Absents : 0

Date de la convocation :
01/04/2026

Président de séance :
Madame Rachel TRILHE

Secrétaire de séance :
Michel MORICE

Rapporteur : Madame le
Maire

N° interne de l'acte :
2026-17

N° de feuillet : 1

Certifié exécutoire:

13 avril 2026

Transmis au contrôle de

légalité le: 13 avril 2026

Publié le: 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, 8 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme TRILHE Rachel, Maire.

Membres présents :

Marie BARRERE, Michel MORICE, Rachel TRILHE, Cédric FOURCASSIER, Émilie CELLA, Frédéric GOUBIER, Anne COSTES, Charlène BIGNERES, Jacques LARRUE, Christine FABREGUE, Cédric JAEN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Procurations :

Numéro interne de l'acte : 2026-17

OBJET : Nomination d'un porte-drapeau pour la commune

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que la mission d'un porte-drapeau est de rendre hommage, au nom de la Nation Française, aux combattants et aux disparus.

Sa fonction est de porter une hampe à laquelle est attaché un drapeau, dans le but de l'exhiber lors d'un défilé, d'une cérémonie officielle ou d'une manifestation patriotique. Le porte-drapeau se doit donc d'exercer sa fonction avec dignité et constance.

Un porte-drapeau peut être nommé par la Commune ou par une association patriotique, du souvenir ou de la mémoire.

La nomination par décision écrite permet de déterminer l'ancienneté acquise dans la fonction, nécessaire à l'obtention du diplôme d'honneur de porte-drapeau.

Madame le Maire propose donc de nommer **Mr Léandre COSTES** comme porte-drapeau de la Commune.

Madame le Maire rappelle que Léandre a commencé à porter le drapeau tricolore, aux côtés des adultes lors des différentes commémorations, dès 2011 alors qu'il avait seulement 9 ans. Il est très attaché au devoir de mémoire car ses deux grands-pères ont fait la guerre d'Algérie.


Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du 13 octobre 2003 relatif au diplôme d'Honneur de porte-drapeau,
Vu la candidature de Monsieur Léandre COSTES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à Sainte-Livrade, nomme Mr Léandre COSTES, comme porte-drapeau de la COMMUNE DE SAINTE LIVRADE pour qu'il participe aux commémorations et Cérémonie du Souvenir.

Résultat du vote: Pour: 11, Contre: 0, Abstention:0

Secrétaire de séance :
Mr Michel MORICE

Ainsi fait et délibéré le 8 avril 2026
Au registre figurent les signatures
Pour copie conforme
Rachel TRILHE, Maire



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecour.fr